

Les subsides

Dans la discussion portant sur l'établissement possible d'un parc dans cette région particulière, un facteur très important est apparu qui avait été mentionné précédemment et que je voudrais souligner également, soit l'importance de reconnaître les revendications territoriales du conseil tribal des Haïdas. Car ce n'est qu'en satisfaisant ces revendications, en donnant la direction et la gestion de ces terres aux Haïdas, que l'on assurera à cette région une stabilité et une protection permanentes. C'est la première leçon que j'ai apprise lorsque j'ai pris connaissance de cette question en 1984. Elle m'a été exposée par Miles Richardson, chef du conseil tribal des Haïdas, poste qu'il occupe toujours, comme étant la clé permettant de résoudre cette question particulière. Je ne sais pas si dans les négociations conduites entre le ministre et le gouvernement de la Colombie-Britannique, la question des revendications territoriales est importante, mais tel que vous me voyez là je suis persuadé qu'avec le temps on résoudra la question en faisant en sorte que les autochtones de cette région en deviennent les intendants et les administrateurs. Il faudra leur donner à perpétuité la responsabilité à long terme de la gestion de ces îles parce que cette terre leur appartient.

Un autre facteur qui me vient à l'esprit dans ce débat est la question des indemnités, qui est, j'en suis sûr, un point très contemporain et crucial inscrit à l'ordre du jour des négociations. Il faut indemniser pendant un certain temps les bûcherons pour la perte d'emplois. Il faut trouver des solutions pour les sociétés d'exploitation forestière à qui on avait laissé entendre, au moins dans le passé, que ce serait une région où elles pourraient abattre le bois.

Je n'ai jamais compris pourquoi la Colombie-Britannique, depuis 30 ans qu'elle planifie l'aménagement de son territoire, s'est gardée si peu de marge de manoeuvre pour permettre à son gouvernement d'offrir d'autres régions forestières à exploiter en cas de besoin et pour répondre aux revendications des autochtones. Il me semble que le problème réside en grande partie dans la politique actuelle d'utilisation du territoire appliquée par la Colombie-Britannique et qu'on pourrait, à l'avenir, prévoir et résoudre d'avance plusieurs problèmes possibles en révisant cette politique qui donne à l'exploitation des forêts un échancier si serré qu'il ne permet aucune flexibilité ni aucun ralentissement de l'exploitation forestière quand des situations comme celle-ci se produisent.

En ce qui concerne l'indemnisation, il me semble qu'on ne devrait pas la financer sur le budget de fonctionnement de Parcs Canada, comme on l'a fait pour Pacific Rim. D'ici 1989, Parcs Canada devra se priver d'environ 25 millions de dollars pour payer l'indemnité relative aux droits de coupe dans le parc national Pacific Rim, ce qui réduit d'autant les fonds dont cet organisme dispose pour gérer le réseau existant. Il faut réduire, et parfois même retarder des programmes pour faire face à cette lourde exigence.

L'expérience du sud de l'île Moresby pourrait aussi nous apprendre que cette indemnité doit être versée au moyen d'une

affectation spéciale du Conseil du Trésor et que le Cabinet doit promettre de ne pas forcer Parcs Canada à réduire ses activités parce que cet organisme doit tout d'un coup déboursier une somme substantielle pour l'indemnisation. Autrement dit, il doit s'agir de crédits supplémentaires au budget normal de Parcs Canada.

● (1620)

Les orateurs qui m'ont précédé ont décrit avec beaucoup d'éloquence la partie sud de l'île Moresby. J'ajouterai simplement que, pour faire partie du patrimoine naturel mondial, une région doit satisfaire à au moins l'un des quatre critères établis par l'UNESCO—à un seul de ces critères. Or, la partie sud de l'île Moresby en satisfait trois étant donné son importance biologique, son importance géologique et son caractère unique dans l'évolution de la planète. En outre, cette région pourrait s'inscrire dans le patrimoine culturel mondial en raison, comme chacun sait, de la signification accordée à la culture haïda non seulement au Canada mais aussi à l'étranger. Il paraît que dans le monde entier, seuls une douzaine de lieux pourraient actuellement faire partie du patrimoine mondial, à la fois naturel et culturel.

Je reviens maintenant à l'évolution du dossier. On a vu, dans le cas de la partie sud de Moresby, que les pressions publiques exercées par les particuliers et les organismes ont été extrêmement importantes. Les efforts déployés depuis une quinzaine d'années par les écologistes, tant à titre personnel que collectif, de même que par les groupes autochtones ont créé des pressions de plus en plus vives sur les deux gouvernements concernés, à Victoria et à Ottawa.

Le dernier moyen qui ait produit quelque effet a été, chacun s'en souvient, l'organisation d'un convoi ferroviaire baptisé *Save South Moresby Caravan*, qui a parcouru le Canada d'un océan à l'autre en mars 1986, si j'ai bonne mémoire. La caravane a été organisée par la Fédération canadienne de la nature de concert avec le *Save South Moresby Committee*. On avait, pour l'occasion, affrété un train qui devait parcourir le pays et rallier l'appui populaire. Sur le chemin, les organisateurs en profitaient pour recueillir les dons, petits et grands, ainsi que les marques d'encouragement que suscite une question de cette nature. Le tout a pris fin à Vancouver un samedi après-midi ensoleillé avec une démonstration allant de la gare ferroviaire jusqu'au port.

Des personnalités éminentes y ont pris part, de même que des gens costumés, et les groupes participant solidaires de notre cause ont donné une note folklorique et de la couleur à cet événement. Je me souviens que, à l'époque, on avait recueilli de très nombreuses signatures pour des pétitions que les organisateurs ont ensuite remises au ministre de l'Environnement de la Colombie-Britannique, prouvant ainsi que, d'un bout à l'autre du pays, les Canadiens tenaient à la création et à l'établissement de ce parc.